

DELEGATION DE SIGNATURE COMPLEMENTAIRE

Le Directeur général de l'Opéra national de Paris,

Vu le décret n°94-111 du 5 février 1994 modifié fixant le statut de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret du 26 août 2020 portant nomination de Monsieur Alexander NEEF aux fonctions de Directeur général de l'Opéra national de Paris ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 191 ;

Vu la délégation de signature du 1^{er} septembre 2020 de la Direction des ressources humaines ;

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier PETIT, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée à compter du 1^{er} août 2021, dans les conditions visées à l'article 1^{er} de la délégation du 1^{er} septembre 2020, à Madame Audrey TAPIE, Adjointe au Directeur, affaires sociales et sécurité du travail.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier PETIT et de Madame Audrey TAPIE, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1^{er} de la délégation du 1^{er} septembre 2020, à Monsieur Arnaud SERVIN, Adjoint au Directeur, pilotage et gestion RH et à Madame Christelle LAVELLE, Adjointe au Directeur, développement RH.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier PETIT, de Madame Audrey TAPIE, de Monsieur Arnaud SERVIN et de Madame Christelle LAVELLE, sans que cette condition soit opposable aux tiers, délégation de signature est donnée, dans les conditions visées à l'article 1^{er} de la délégation de signature du 1^{er} septembre 2020, à Monsieur Jérôme HUET, Chef de Service paie.

La présente décision complémentaire sera publiée sur le site internet de l'Opéra national de Paris et au Bulletin Officiel du Ministère de la Culture.

Fait à Paris, le 1^{er} août 2021

Alexander NEEF

Signature du bénéficiaire
Audrey TAPIE

Original : Service émetteur DAF
Copies : Secrétariats AC, DG, DRH
Bénéficiaires de la délégation